

Nombre de Membres du Bureau : 17

Nombre de Membres présents : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération :
Demande de subvention pour le financement
du projet de « Forum professionnel
Loirétain » du 8 mars 2022 auprès de la
DREETS Centre-Val de Loire

Date de la Convocation :
2 février 2022

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille vingt deux et le 24 février à 16 heures 00

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à
YEVRE-LE-CHATEL sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY,
PAILLOUX, Messieurs BOURGEOIS, BRISSON, BRUNEAU, COULON, GAURAT,
GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU

Excusés : Messieurs BARJONET, BERTHELOT

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 045-200079903-20220224-DELIB42022-DE

Le Bureau du PETR,

Vu la charte de développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais actualisée en 2003 et la stratégie qu'elle définit sur l'ensemble du périmètre du Syndicat pour les 20 ans à venir,

Vu la délégation de pouvoir au Bureau et à la Présidente du Comité Syndical du 21 septembre 2020,

Vu les statuts du PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu l'approbation de l'Agenda 21 de Pays et son programme d'actions par délibération n°53/2013 du Comité syndical en date du 20 décembre 2013,

Considérant que le dispositif de GPEC T s'inscrit dans des démarches économiques innovantes, et que les projets transversaux étant ceux à privilégier,

Considérant que la GPEC T rejoint des objectifs de création d'emplois non délocalisables et de mobilisation de ressources locales, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme, de l'insertion par l'activité économique,

Considérant le bilan de la phase 3 de la GPEC T, menée entre mars 2018 et février 2021, notamment en lien avec les services de la DREETS (ex. DIRECCTE) et de la Région Centre-Val de Loire, montrant l'intérêt et la plus-value d'une telle démarche sur le territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Considérant l'avis favorable des membres du COPIL pour que la structure poursuive les démarches de GPEC T sur la période 2021-2024, si son financement est assuré par ailleurs,

Considérant les orientations stratégiques partagées en Comité de pilotage du 13 janvier 2022,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

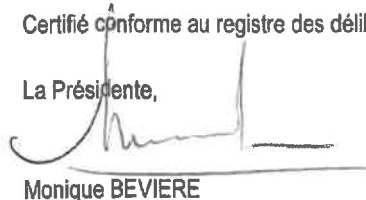
DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Présidente à déposer une demande de subvention auprès de la DREETS Centre-Val de Loire pour le financement du projet « Forum professionnel Loirétain » du 8 mars 2022, à hauteur de 4 164 €, soit 80% d'une dépense prévisionnelle de 5 205 € :

Article 2 : de mandater la Présidente pour signer tout document relatif à ce dossier.

Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,



Monique BEVIERE



Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 28 février 2022 et de sa publication le 28 février 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).